



**DOSSIER D'EXTENSION DE LA RÉSERVE NATURELLE  
NATIONALE DU VENEC – ETAT DES LIEUX DE LA RÉSERVE  
EXISTANTE**  
(Brennilis, Finistère)

Janvier 2021

## **Dossier d'extension de la Réserve Naturelle Nationale du Venec Etat des lieux de la réserve existante**

### **Commanditaire**

---

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL)

### **Gestionnaire**

---

Bretagne Vivante - SEPNE

### **Contributions**

---

Rédaction : Emmanuel HOLDER, Anne-Lise JAILLAIS, Vincent JOLIVET, Shani LACOMBE

Cartographie : Emmanuel HOLDER, Anne-Lise JAILLAIS, Nicolas WEILLER

Relecture : DREAL Bretagne, Préfecture du Finistère, Bretagne Vivante, partenaires

### **Crédits photographiques**

---

Emmanuel HOLDER, sauf mentions contraires

Couverture : Lande tourbeuse du Venec, Emmanuel HOLDER

### **Référence à utiliser**

---

Dossier d'extension de la Réserve Naturelle Nationale du Venec – Etat des lieux de la réserve existante, DREAL Bretagne – Bretagne Vivante-SEPNE, 2021, 28p.

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| A / INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA RÉSERVE NATURELLE.....       | 5  |
| 1 – Localisation et superficie.....                            | 5  |
| 2 – Historique du site.....                                    | 7  |
| 3 – Réglementation.....  | 8  |
| 4 – Contexte administratif et autres réglementations.....      | 8  |
| 5 – Pédagogie à l’environnement et réappropriation locale..... | 10 |
| B / PATRIMOINE NATUREL.....                                    | 12 |
| 1 – Inventaires.....   | 12 |
| 2 – Habitats et végétations.....                               | 13 |
| 3– Espèces.....  | 18 |
| 4 – Géologie et pédogénèse.....                                | 22 |
| 5 – Services écosystémiques.....                               | 23 |
| C / PLAN DE GESTION 2017-2027.....                             | 24 |
| 1 – Contexte de réalisation.....                               | 24 |
| 2 – Les objectifs à long terme.....                            | 24 |

## INTRODUCTION

La Réserve Naturelle Nationale du Venec fut créée par un décret ministériel en date du 9 février 1993. Elle est située au cœur des Monts d'Arrée, au bord du lac Saint-Michel, dans le centre du Finistère. Elle couvre une partie du lac où se situe la tourbière bombée du Venec, et les parcelles de landes tourbeuses qui l'entourent jusqu'à la route communale, sur une superficie d'environ 47 hectares.

La tourbière du Venec constitue un espace de biodiversité parmi les plus remarquables de Bretagne intérieure dont la valeur internationale pour ce qui concerne la flore est établie depuis 1981. Son histoire, son fonctionnement biologique et son intégrité, en font l'une des tourbières les plus remarquables à l'échelle nationale. Tout à la fois réservoir de biodiversité, zone de stockage massif du carbone et maillon incontournable pour la préservation de la qualité lac Saint-Michel, « château d'eau » du Finistère, la tourbière du Venec constitue une richesse nationale dont la protection est assurée depuis son classement en réserve naturelle nationale en 1993 et sa mise en gestion par l'association Bretagne Vivante l'année suivante.

Hier menacée par un projet industriel d'extraction de tourbe, le site du Venec abrite aujourd'hui plusieurs espèces rares et menacées : Damier de la succise, Sphaigne de la Pylaie, Lycopode inondé, Léopard vivipare, Vipère péliade, Rossolis à feuilles rondes, Rossolis intermédiaire, Loutre d'Europe, Crossope aquatique, Bruant des roseaux, Fougère des montagnes mais aussi la seule station de Sphaigne d'Austin en France.

Le projet d'extension de la réserve naturelle qui vise à inclure un ensemble de landes, tourbières et prairies situées en amont et directement connectées à la tourbière bombée n'est pas nouveau. La richesse du patrimoine naturel de cette zone parfois appelée « Arrière Venec », a été documenté au fil des années, par le gestionnaire de la réserve et par de nombreux scientifiques. Mais cette richesse est également reconnue par les habitants de Brennilis, des communes voisines et plus globalement du secteur du Yeun Elez, dont les paysages emblématiques formés autour de la cuvette du lac Saint-Michel et dominés par les crêtes des Monts d'Arrée, sont une fierté, un héritage et un cadre de vie préservé.

Parfois perçus comme des milieux de peu d'intérêt, à la faible dynamique d'évolution, les landes et prairies humides sont néanmoins des milieux semi-naturels dont l'état dépend de l'action de l'homme. Les pratiques agro-pastorales ancrées dans l'histoire des Monts d'Arrée, ont littéralement créé ce paysage de landes rases et permis le développement d'écosystèmes spécifiques et particulièrement riches, tant pour sa flore que pour sa faune. Les mutations lentes de ce paysage de landes, par transformation ou abandon, constituent en soit une menace pour l'intégrité de la tourbière du Venec dont le fonctionnement écologique dépend de sa connectivité à ces vastes zones humides.

Aujourd'hui, la conservation de la tourbière bombée du Venec nécessite de lui adjoindre la mosaïque d'habitats landicoles et tourbeux directement connectés. C'est l'objet de ce projet d'extension qui ne prétend pas répondre à l'ensemble des enjeux de conservation identifiés sur le territoire du Yeun Elez. Ce projet ne propose pas de protéger l'ensemble des landes en bon état de conservation qui entourent le lac, dont certaines font l'objet de dispositifs de protection forte tels que des arrêtés préfectoraux de protection de biotope depuis de nombreuses années. Ce projet vise à protéger et gérer une portion non négligeable de la commune de Brennilis, à partir de la tourbière bombée et sur une surface d'un peu plus de 300 hectares composée d'habitats naturels patrimoniaux et de parcelles utilisées par l'agriculture et la sylviculture, sur un territoire à dominante rurale pour lequel la pérennité des activités économiques est vitale. C'est également une vaste zone utilisée par les habitants et visiteurs pour la pratique d'activités de pleine nature, randonnée, chasse, pêche, observations naturalistes pour lesquels une place importante a été identifiée dans le projet.

En 2013, un premier dossier scientifique présentant les enjeux de conservation du patrimoine naturel a été présenté par le gestionnaire de la réserve aux services de l'État. Sur cette base, et dans le cadre des politiques nationales (Stratégie de création d'Aires Protégées en 2003, Plan Biodiversité en 2018, Stratégie pour les Aires Protégées 2030) et européennes, les services de l'État ont souhaité travailler avec les acteurs locaux à l'extension du périmètre de la réserve : la démarche a ainsi été présentée au comité consultatif de la réserve, réuni le 9 décembre 2016, qui a validé son lancement.

Le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Venec s'inscrit dans un territoire, couvert notamment par le site Natura 2000 « Monts d'Arrée centre et est » et fait l'objet de multiples attentions avec en particulier des acquisitions foncières menées par trois partenaires (Bretagne vivante, Conseil départemental du Finistère et Parc naturel régional d'Armorique), et un site inscrit. Le plan local de l'urbanisme de Brennilis témoigne de la même ambition avec une reconnaissance et une volonté de préservation globale des zones humides à l'échelle de la commune.

## A / INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA RÉSERVE NATURELLE

### 1 – Localisation et superficie

La tourbière du Venec et sa périphérie sont situées dans le département du Finistère, sur le territoire de la commune de Brennilis au nord du village de Nestavel et au sud de la commune de Botmeur (Fig. 1). La réserve naturelle et sa périphérie font partie du Yeun Elez, vaste ensemble de tourbières et de landes situé en plein cœur des monts d'Arrée, du Parc naturel régional d'Armorique (PNRA) et de Monts d'Arrée Communauté (MAC). Le Yeun Elez comprend 1 050 ha de tourbières, représentant un quart des tourbières de Bretagne subsistantes aujourd'hui. Cet immense marais abrite les 26 espèces végétales protégées des tourbières de Basse Bretagne. La réserve naturelle et sa périphérie appartiennent au bassin versant de l'Elez, un affluent de l'Aulne.

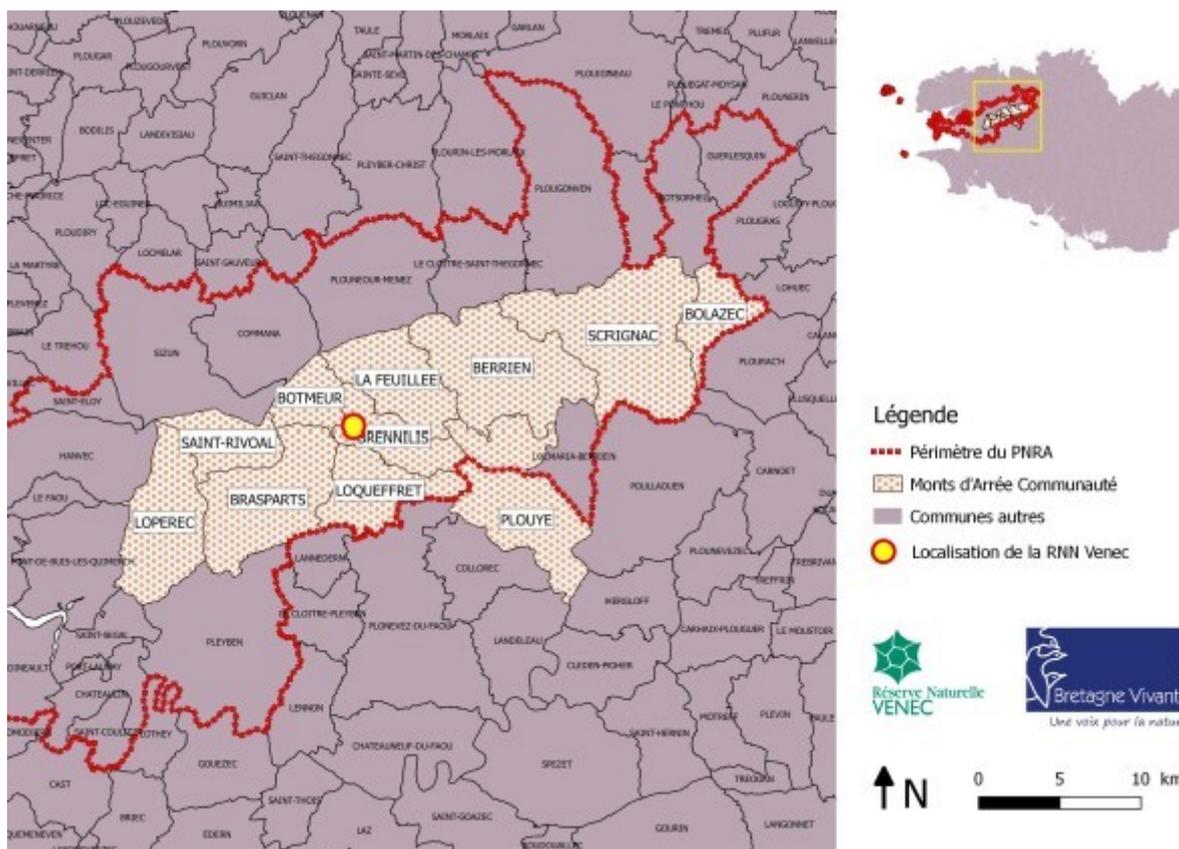


Figure 1 : Carte de localisation de la RNN du Venec

D'une superficie totale de 47 hectares et 78 ares aux termes du décret du 9 février 1993 portant création (46 hectares et 91 ares d'après le SIG), la Réserve naturelle du Venec comprend les parcelles cadastrales n°393, 414 à 417, 424 à 428, 444 à 449, 469 à 471, 1524 et 1591 de la section A ainsi qu'une partie de la concession du réservoir des anciens marais du mont Saint-Michel, correspondant à la parcelle 1660 et une partie de la parcelle 1663. Les limites administratives de la réserve, ainsi retenues, ne correspondent pas aux limites écologiques correspondant au fonctionnement naturel de la tourbière. En effet, la limite nord de la réserve a plus été définie par l'existence de la voie communale n°8 que par un réel changement du milieu naturel.

La Réserve naturelle est donc constituée de 22 parcelles et d'une partie de la parcelle 1663 comme le montre la figure 2. En 2020, 9 de ces 23 parcelles appartiennent au Conseil départemental du Finistère (1,22 ha) ou à l'association Bretagne Vivante (1,1 ha). La Société hydraulique d'études et de missions d'assistance (SHEMA) détient la principale propriété avec les parcelles 415, 424, 1660 et la partie de la parcelle 1663, représentant 40,38 ha, soit 86% de la surface actuelle de la réserve. Les autres parcelles appartiennent à des propriétaires privés.



Figure 2 : Carte de la délimitation et du parcellaire de la RNN du Venec

Tableau 1 : Parcelles cadastrales incluses dans la RNN du Venec (Commune : Brennilis, Section : A)

| Référence cadastrale | Surface (hectare) | Propriétaire             | Référence cadastrale | Surface (hectare) | Propriétaire             |
|----------------------|-------------------|--------------------------|----------------------|-------------------|--------------------------|
| 393                  | 0,4               | Bretagne Vivante         | 446                  | 0,1               | Propriétaire privé       |
| 414                  | 0,7               | Conseil départemental 29 | 447                  | 0,11              | Propriétaire privé       |
| 415                  | 0,37              | SHEMA                    | 448                  | 0,17              | Propriétaire privé       |
| 416                  | 0,98              | Propriétaire privé       | 449                  | 0,13              | Propriétaire privé       |
| 417                  | 2,18              | Bien non délimité (lots) | 469                  | 0,11              | Propriétaire privé       |
| 424                  | 0,29              | SHEMA                    | 470                  | 0,07              | Bretagne Vivante         |
| 425                  | 0,27              | Conseil départemental 29 | 471                  | 0,04              | Propriétaire privé       |
| 426                  | 0,25              | Conseil départemental 29 | 1524                 | 0,1               | Bretagne Vivante         |
| 427                  | 0,24              | Bretagne Vivante         | 1591                 | 0,07              | Bien non délimité (lots) |
| 428                  | 0,39              | Bretagne Vivante         | 1660                 | 0,33              | SHEMA                    |
| 444                  | 0,11              | Propriétaire privé       | 1663 (pour partie)   | 39,39             | SHEMA                    |
| 445                  | 0,1               | Propriétaire privé       |                      |                   |                          |
|                      |                   |                          | <b>TOTAL</b>         | <b>46,91 ha</b>   |                          |



*Figure 3 : Paysages du Venec - la réserve naturelle avec ses trois « zones »*



*Figure 4 : Un talus et une lande tourbeuse de la parcelle 417*

## **2 – Historique du site**

C'est un projet d'exploitation industrielle de la tourbière du Venec déposé au début de l'année 1982 par la Société des Terreaux Armoricaains qui a conduit à la mise en protection du site. En effet, dans le cadre de l'examen du projet, la commission départementale des sites a demandé en octobre de la même année, la réalisation d'une étude scientifique avant toute mise en exploitation.

Le 27 septembre 1985, sur la base des résultats de cette étude, la commission départementale des sites engageait la procédure de classement en Réserve naturelle.

Ce n'est que le 9 février 1993 que la Réserve naturelle nationale (RNN) du Venec naissait par décret ministériel n° 93-208. L'année suivante, un arrêté préfectoral établit la composition du comité de suivi appelé par la suite comité de gestion puis comité consultatif (AP n° 94/1231 du 16 juin 1994).

La gestion de la Réserve naturelle a été confiée par le préfet du Finistère dès juillet 1994, à la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, suite à la réunion du comité de gestion du 29 juin 1994. L'association change son nom et devient Bretagne Vivante en 1997.

L'arrêté n°2014042-0005 du 11 février 2014 signé conjointement par le préfet du Finistère et le président du Conseil régional de Bretagne a créé un conseil scientifique commun à la Réserve naturelle nationale du Venec et à la Réserve naturelle régionale des landes du Cragou et du Vergam, toutes deux gérées par l'association Bretagne Vivante, avec un seul et même conservateur.

### **3 – Réglementation**

Le décret ministériel n° 93-208 du 09/02/1993 portant création de la Réserve contient 21 articles qui précisent le périmètre et la réglementation du site protégé. L'analyse de ce texte permet d'identifier 18 interdictions pouvant mener à des poursuites en cas d'infraction. Ces interdictions sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

*Tableau 2 : Réglementation de la RNN du Venec – type d'interdictions*

| Articles    | Interdictions   |
|-------------|---|
| Article 5-1 | Introduction d'animaux non domestiques                            |
| Article 5-2 | Atteinte à la faune sauvage                                       |
| Article 5-3 | Dérangement de la faune sauvage                                   |
| Article 6-1 | Introduction de végétaux  |
| Article 6-2 | Atteinte aux végétaux non cultivés                                |
| Article 8-1 | Dépôt de produits polluants                                       |
| Article 8-2 | Dépôt de déchets  |
| Article 8-3 | Utilisation d'un instrument sonore                                |
| Article 8-4 | Feu et inscriptions   |
| Article 11  | Travaux sauf pour la gestion ou mentionnés à l'article 14         |
| Article 12  | Recherche et exploitation minière                                 |
| Article 13  | Collecte de minéraux et de fossiles                               |
| Article 14  | Activité industrielle sauf en lien avec le réservoir Saint-Michel |
| Article 15  | Utilisation publicitaire de la réserve                            |
| Article 17  | Activités sportives ou touristiques                               |
| Article 18  | Introduction de chiens  |
| Article 19  | Circulation de véhicules à moteur                                 |
| Article 20  | Camping   |

### **4 – Contexte administratif et autres réglementations**

La Réserve naturelle fait partie :

- du site inscrit des monts d'Arrée, créé par décret ministériel le 10 janvier 1966 ;
- du Parc naturel régional d'Armorique (PNRA), créé en 1969, deuxième parc naturel régional créé en France ;
- du site Natura 2000 FR5300013 «Monts d'Arrée centre et est », créé le 4 mai 2007 ;
- de Monts d'Arrée Communauté, communauté de communes créée le 1er janvier 2017 par la fusion de la communauté de communes des Monts d'Arrée et de la communauté de communes du Yeun Elez (regroupement de 12 communes).

La Réserve naturelle fait également partie du Périmètre d'intervention foncière (PIF) mis en place par le Conseil départemental du Finistère dans le cadre de sa politique Espaces naturels sensibles (ENS) en 2010.

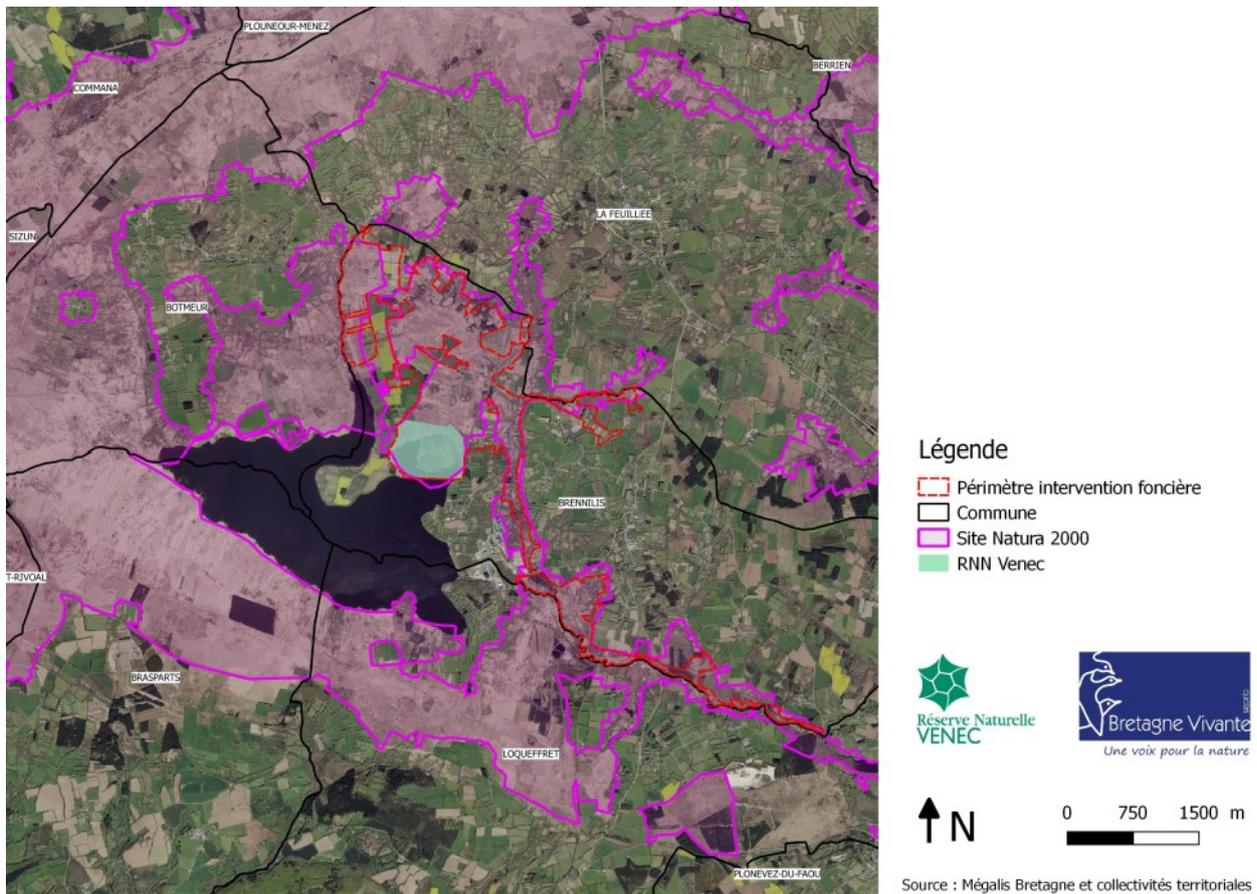


Figure 5 : Carte de situation de la RNN Venec

Le Plan local d'urbanisme de la commune de Brennilis, adopté le 24 janvier 2011, intègre en totalité la Réserve naturelle en tant que zone humide (Nzh) comme le montre la figure suivante.

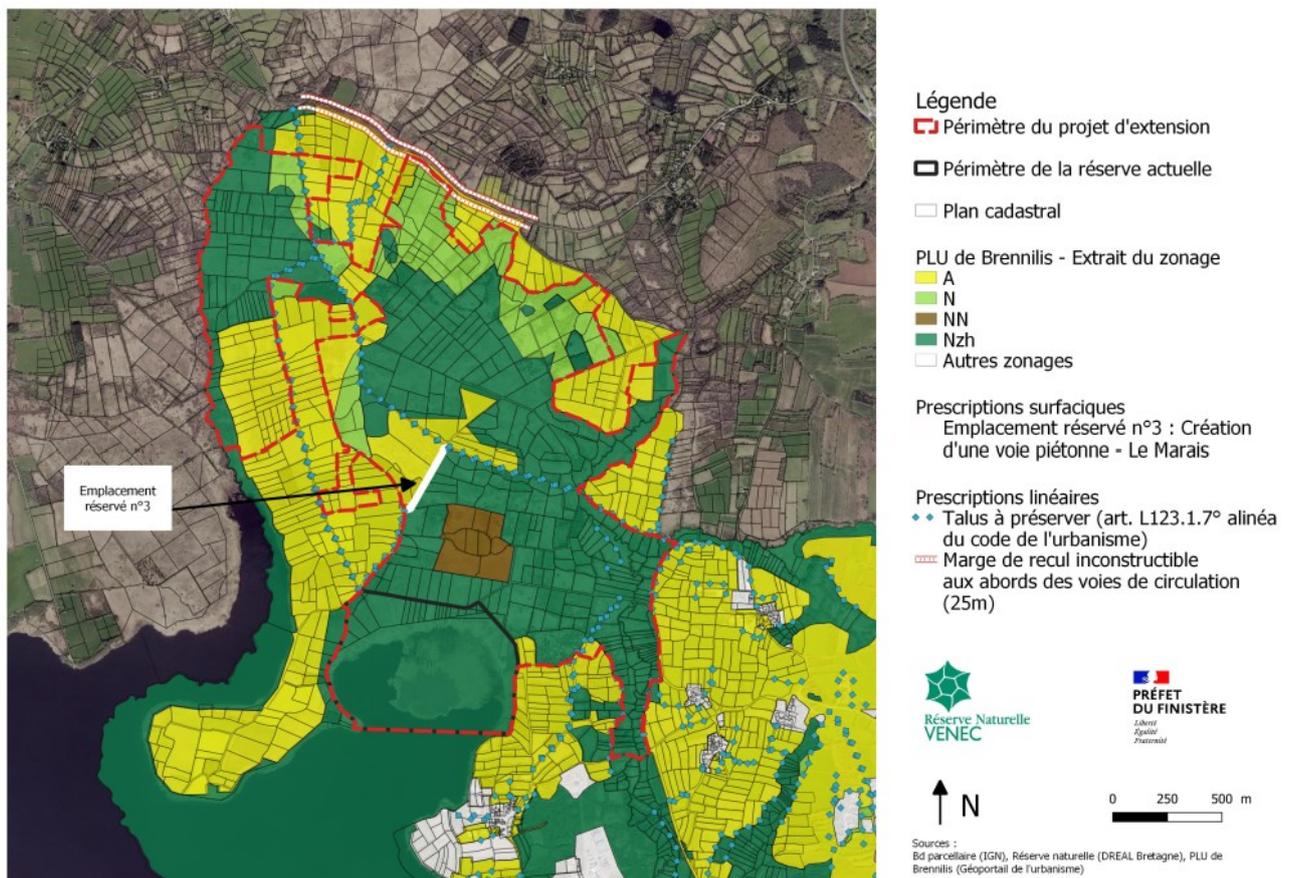


Figure 6 : Carte du PLU de Brennilis – extrait

## **5 – Pédagogie à l’environnement et réappropriation locale**

Depuis 2008, la RNN est dotée d’un équipement d’accueil du public, la « Maison de la Réserve naturelle et des castors » située au centre du bourg de Brennilis. Elle est ouverte au public durant l’été (1er juillet – 15 septembre), grâce à la signature d’une convention entre la commune de Brennilis et Bretagne vivante. C’est un équipement du PNRA qui fait ainsi partie d’un réseau d’équipements d’accueil du public présents dans les monts d’Arrée (Écomusée de Kerouat, Ty menez Are, etc.).

La muséographie prévue pour cet établissement d’éducation à l’environnement cible deux thèmes : la tourbière bombée du Venec et le castor. L’exposition sur la tourbière présente à la fois des éléments de compréhension de sa formation et de son fonctionnement écologique, mais aussi une dimension historique de son exploitation et de l’utilisation de la tourbe. L’exposition sur le castor ne concerne pas directement la réserve puisque cette espèce introduite en 1967 sur la zone amont de l’Elez, ne peut être observée dans le périmètre actuel de la réserve, mais les cours d’eau qui la bordent abritent la seule population de Bretagne. C’est donc une particularité du Yeun Elez sur laquelle l’association Bretagne Vivante s’investit (surveillance, connaissance et sensibilisation) et qui a donc trouvé toute sa place au sein de la maison de la réserve.

Pendant l’été, l’équipe de la réserve propose des animations au départ de la maison de la Réserve naturelle, consacrées à la tourbière du Venec, à la découverte de traces et indices de castor et à un programme d’animations naturalistes hebdomadaires encadrées par des animateurs permanents de Bretagne vivante. Le programme est régulièrement remis à jour et de nouvelles animations proposées.

Des animations encadrées par le gestionnaire sont également proposées aux scolaires. Outre la tourbière du Venec et les castors, d’autres thèmes sont abordés, notamment avec l’école de Brennilis, de façon à ne pas être redondant. Ces animations s’inscrivent dans le projet éducatif rédigé et mis en place par Bretagne vivante, membre fondateur du Réseau d’éducation à l’environnement en Bretagne.



*Figure 7 : Maison de la réserve et des castors à Brennilis (H. Ronné)*



*Figure 8 : Animations sur la réserve (V. Leroy)*

## B / PATRIMOINE NATUREL

### 1 – Inventaires

« Situées à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques, les tourbières sont de formidables réservoirs de vie mais également de véritables infrastructures naturelles qui jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau. On sait aujourd'hui qu'elles assurent une multitude de fonctions, communes aux zones humides en général, mais aussi avec de nombreuses spécificités. On leur reconnaît en premier lieu une valeur biologique et écologique : les tourbières abritent des biocénoses spécialisées, uniques, que l'on ne rencontre dans nul autre écosystème.

[...]

En plus de leur intérêt patrimonial, les tourbières possèdent une valeur écologique fonctionnelle, assurant une multitude de fonctions au sein de la biosphère : purification de l'air et de l'eau, stockage du carbone, régulation des conditions climatiques locales, régulation des débits des eaux superficielles (écrêtement des crues, soutien des étiages) et souterraines (rechargement des nappes), filtration et épuration des eaux (dénitrification, piégeage et stockage des sédiments, filtration des polluants), ce qui en fait des sources naturelles d'eau potable à préserver. »

Cahiers d'habitats Natura 2000, Tome 3 Habitats humides, INPN, La documentation Française, 2012

Le site du Venec à Brennilis abrite l'une des trois tourbières bombées encore en activité dans l'ouest de la France avec Parigné en Ille-et-Vilaine et Ligné en Loire-Atlantique. La particularité de ces tourbières aussi appelée « ombrotrophes » repose sur un fonctionnement hydrique uniquement alimenté par les précipitations. L'intégrité de la tourbière du Venec comparée aux deux autres sites souligne son intérêt patrimonial et explique en grande partie son classement en Réserve naturelle nationale en 1993.

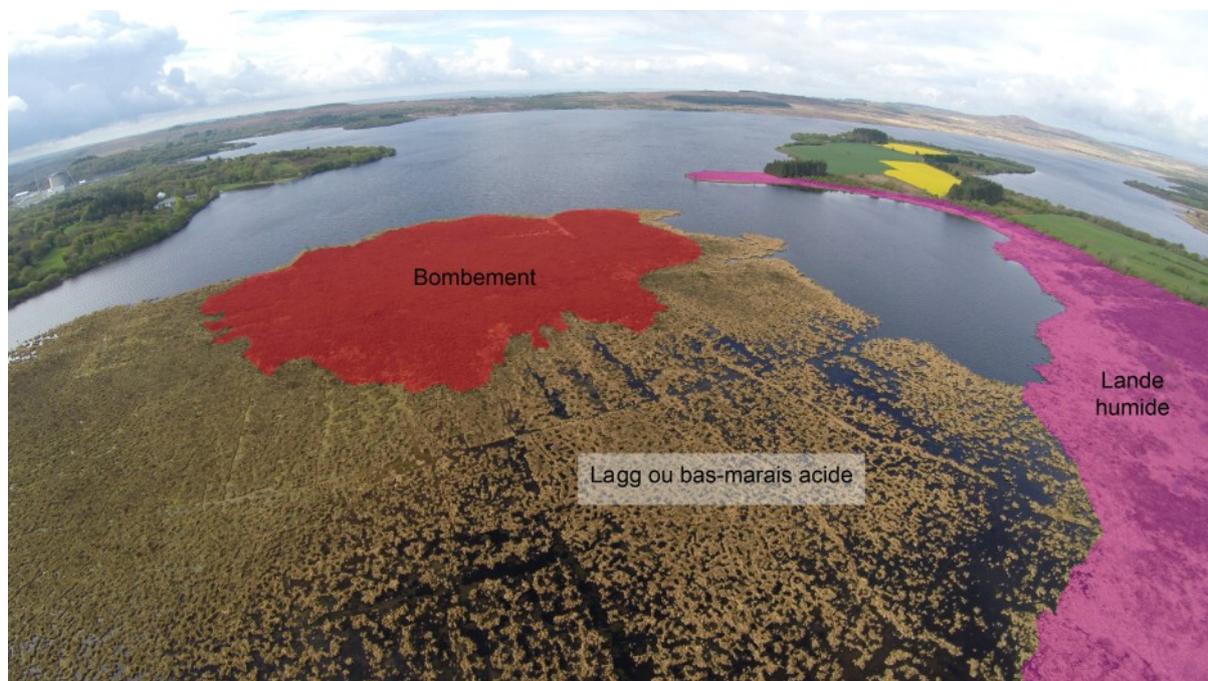


Figure 9 : La RNN du Venec en vue aérienne et sa partition (P. Briffaud)

La RNN du Venec est composée d'une partie terrestre (lande humide représentée en rose), d'une partie aquatique (la partie du lac intégrée au périmètre de la réserve) et d'une partie intermédiaire qui constitue le cœur de la tourbière : le bombement (en rouge) et le lagg ou bas-marais acide qui le relie à la partie terrestre. L'accès au bombement se fait par le lac, en bateau. Dans les faits, seul le gestionnaire se rend sur le bombement tant son accès est difficile. C'est donc un espace préservé de toute présence humaine.

## Coupe de la tourbière bombée du Venec

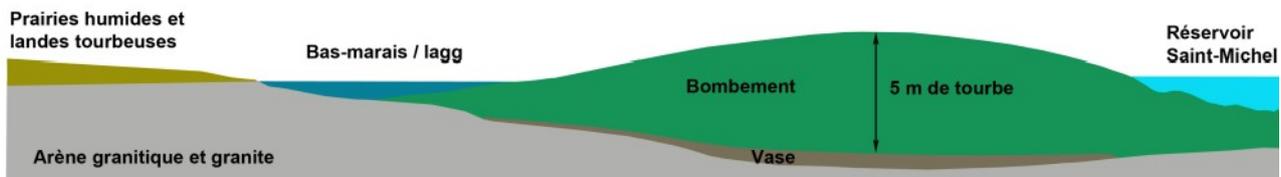


Figure 10 : Coupe de la tourbière bombée du Venec (J. Durfort et E. Holder)

La RNN fait partie de la Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n°02090001 « landes, tourbières et autres zones humides du Venec », qui inclut également des landes tourbeuses et tourbières de pente situées au nord de la réserve et une partie aquatique avec une portion du lac réservoir au sud.

La valeur de la Réserve naturelle et de sa périphérie ont été reconnues lors de la réalisation de l'inventaire des tourbières de France (Institut européen d'écologie, 1981) et de l'inventaire des tourbières de Bretagne (Touffet 1985) réactualisé en 1997. L'inventaire des tourbières de Bretagne recense un peu plus de 160 tourbières couvrant quelques 6 000 hectares, dont les trois quarts en Finistère, surtout dans les Monts d'Arrée et les Montagnes Noires. L'inventaire national a permis de retenir un certain nombre de sites remarquables. Parmi les 81 tourbières primordiales retenues, la tourbière du Venec et les tourbières des Monts d'Arrée – dont celles de la périphérie de la Réserve naturelle du Venec – sont les deux seuls sites reconnus à l'époque en Bretagne comme étant de valeur internationale pour ce qui concerne la flore. La tourbière du Venec est également retenue pour sa valeur régionale en ce qui concerne sa faune.

À l'échelle nationale, la tourbière du Venec présente ainsi un **caractère de rareté** combiné avec :

- un **caractère d'originalité** car la flore et la faune présentent une très forte naturalité en raison des difficultés d'accès au site,
- un **caractère de représentativité** des écosystèmes de landes tourbeuses qui allient une diversité floristique remarquable et une richesse historique et culturelle comme témoins d'une évolution des pratiques agricoles.

À l'échelle régionale, la tourbière du Venec assume trois rôles essentiels :

- un **espace refuge** pour de nombreuses espèces animales et végétales,
- un **espace fonctionnel** pour la préservation de la qualité de l'eau,
- un **espace pilote** de veille écologique.

## **2 – Habitats et végétations**

La Réserve naturelle du Venec est constituée d'un ensemble de milieux landicoles et tourbeux. Dans la carte des habitats du site Natura 2000 des Monts d'Arrée, 15 habitats sont cartographiés et composent les 47,78 ha de la réserve dont 8 habitats d'intérêt communautaire. Deux habitats ne sont pas cartographiés, il s'agit de :

- « Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae » (IC 3110-1), trop petit pour être visible sur une carte et qui n'apparaît qu'en période de basses eaux du réservoir Saint-Michel ;
- « Mares dystrophes naturelles » (IC 3160-1) qui concerne les anciennes fosses d'exploitation de tourbe avec de l'utriculaire. Ces fosses sont également trop petites pour être cartographiées sur une carte d'habitat .

Parmi les 8 habitats d'intérêt communautaire, 3 sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaire et totalisent pratiquement 20 hectares à eux seuls (Tab. 3 et Fig. 12).

Tableau 3 : Habitats de la RNN du Venec

| Habitat                                   | Surface (ha) | Intérêt européen | Intérêt national | Intérêt régional |
|---|--------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Tourbières bombées</b>                 | 12,39        | <b>IC* 7110*</b> | 1-               | 2-               |
| <b>Tourbières de pentes et de vallées</b> | 0,43         |                  |                  |                  |
| <b>Landes humides</b>                     | 7,15         | <b>IC* 4020*</b> | 2-               | 2-               |
| Landes mésophiles                         | 0,11         | IC 4030          | 2-               | 2-               |
| Prairies humides à molinie                | 1,55         | IC 6410          | 2-               | 2-               |
| Moliniaies tourbeuses                     | 1,91         | IC 7120          | 1-               | 2-               |
| Tourbières de transition et tremblants    | 4,38         | IC 7140          | 1-               | 2-               |
| Pelouses à littorelle                     | 0            | IC 3110-1        | 1-               | 2-               |
| Mares dystrophes                          | 0            | IC 3160-1        | 1-               |                  |
| Prairies humides à joncs                  | 1,52         |                  |                  |                  |
| Cariçaias et végétations du bord des eaux | 1,62         |                  |                  |                  |
| Plans d'eau                               | 14           |                  |                  |                  |
| Bois humides                              | 1,68         |                  |                  |                  |
| Bois feuillus                             | 0,66         |                  |                  |                  |
| Fourrés, broussailles, friches            | 0,07         |                  |                  |                  |
| Prairies mésophiles                       | 0,31         |                  |                  |                  |
|   |              |                  |                  |                  |



Figure 11 : Lande tourbeuse à sphaigne et narthécies sur le bombement



Figure 12 : Prairie humide

La valeur patrimoniale des habitats terrestres est appréciée au regard de trois critères :

- intérêt européen : habitats d'intérêt communautaire (IC) et/ou prioritaire (**IC\***),
- intérêt national : importance de l'habitat dans le cadre de la Stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP)<sup>1</sup>,
- intérêt régional : importance de l'habitat dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

<sup>1</sup> La SCAP (Stratégie de création des aires protégées) est une stratégie nationale visant à améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau métropolitain des aires protégées terrestres en contribuant au maintien de la biodiversité, au bon fonctionnement des écosystèmes et à l'amélioration de la trame écologique. Mesure prioritaire du Grenelle de l'Environnement, la SCAP a été définie par la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 (art 23). C'est une démarche conduite à un niveau national et sa déclinaison régionale a été confiée aux DREAL. Elle concerne les espèces et les habitats patrimoniaux terrestres menacés à l'échelle de la métropole pour lesquels l'outil « aire protégée » apparaît être une réponse appropriée.

La SCAP repose sur un diagnostic national du patrimoine naturel (faune, flore et habitat) et géologique coordonné par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Le premier diagnostic réalisé en 2009 a permis d'identifier les lacunes du réseau d'aires protégées et de faire émerger des priorités nationales en termes de conservations du patrimoine naturel avec l'objectif de placer au minimum 2% du territoire terrestre métropolitain sous protection forte. Une liste nationale d'espèces et d'habitats prioritaires pour la désignation de nouvelles aires protégées a été construite en mobilisant des experts scientifiques. Cette liste est déclinée dans le cadre d'une démarche participative régionale pour prendre au mieux en considération les enjeux de conservations. Ces annexes régionales constituent le socle de mise en œuvre de la SCAP sur le territoire métropolitain.

La signification des codes SCAP est la suivante :

- 1+ : Niveau d'insuffisance majeure (réseau d'aires protégées très insuffisant ou inexistant) et bonne connaissance de l'espèce ou de l'habitat ;
- 1- : Niveau d'insuffisance majeure (réseau d'aires protégées très insuffisant ou inexistant) et mauvais état de connaissance de l'espèce ou de l'habitat / espèce ou habitat trop marginale (à rechercher) ;
- 2+ : Niveau d'insuffisance modérée (réseau d'aires protégées à renforcer) et bonne connaissance de l'espèce ou de l'habitat ;
- 2- : Niveau d'insuffisance modérée (réseau d'aires protégées à renforcer) et mauvais état de connaissance de l'espèce ou de l'habitat ;
- 3 : Réseau d'aires protégées satisfaisant ;
- 6 : Espèce ou habitat présent en région mais répartition départementale de l'espèce ou de l'habitat mal connue ;
- 7 : Espèce ou habitat non expertisé ;
- NP : Espèce ou habitat non priorisé ;
- A : Espèce ou habitat présentant régionalement un intérêt patrimonial et amendée à la liste nationale SCAP. La prise en compte dans le réseau d'aires protégées est jugée insuffisante (priorité 1 ou 2).

Ainsi, 8 habitats d'intérêt communautaires sont présents au sein de la réserve naturelle et ont tous été identifiés au titre de la SCAP à l'échelle nationale comme habitats à enjeux de niveau national.

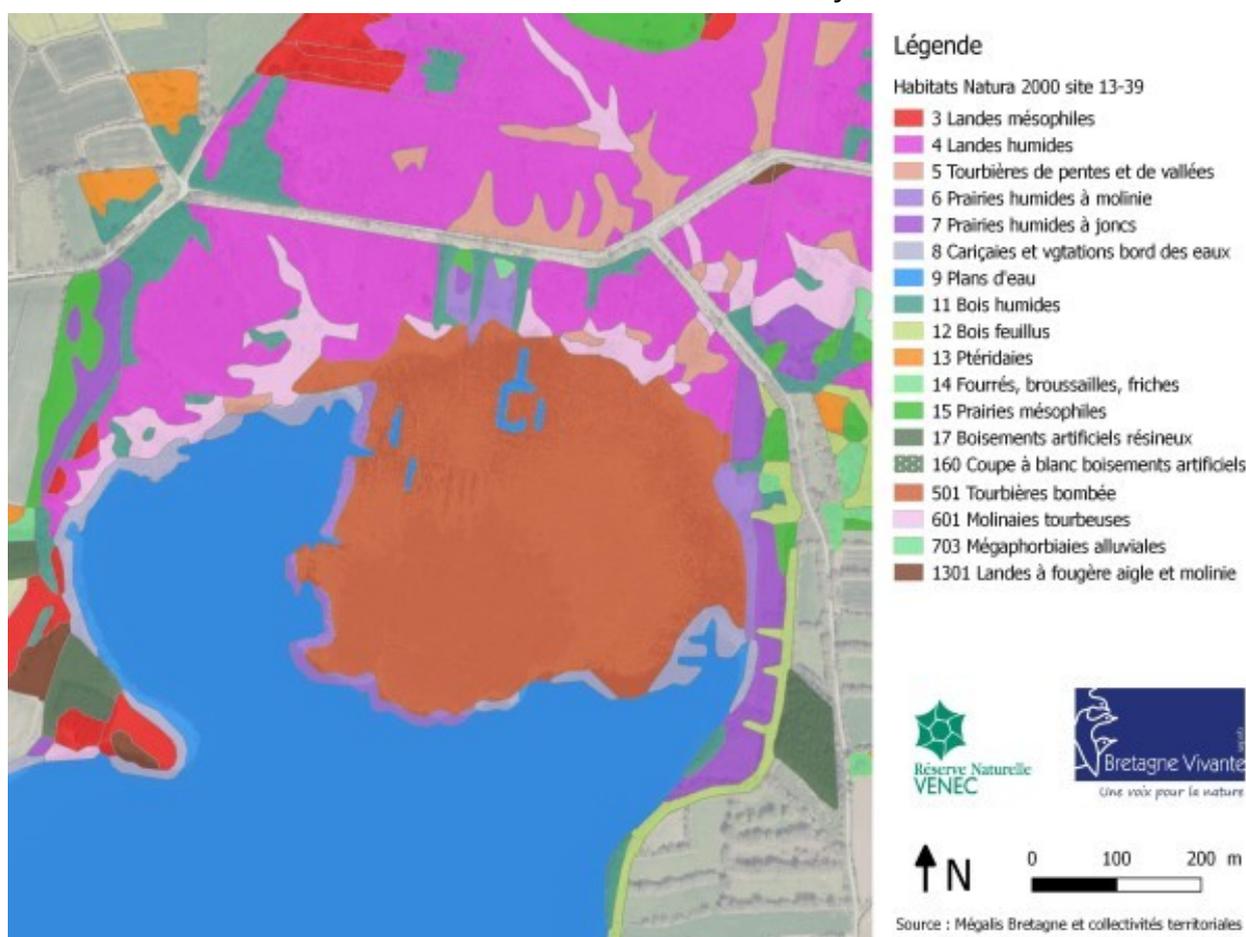
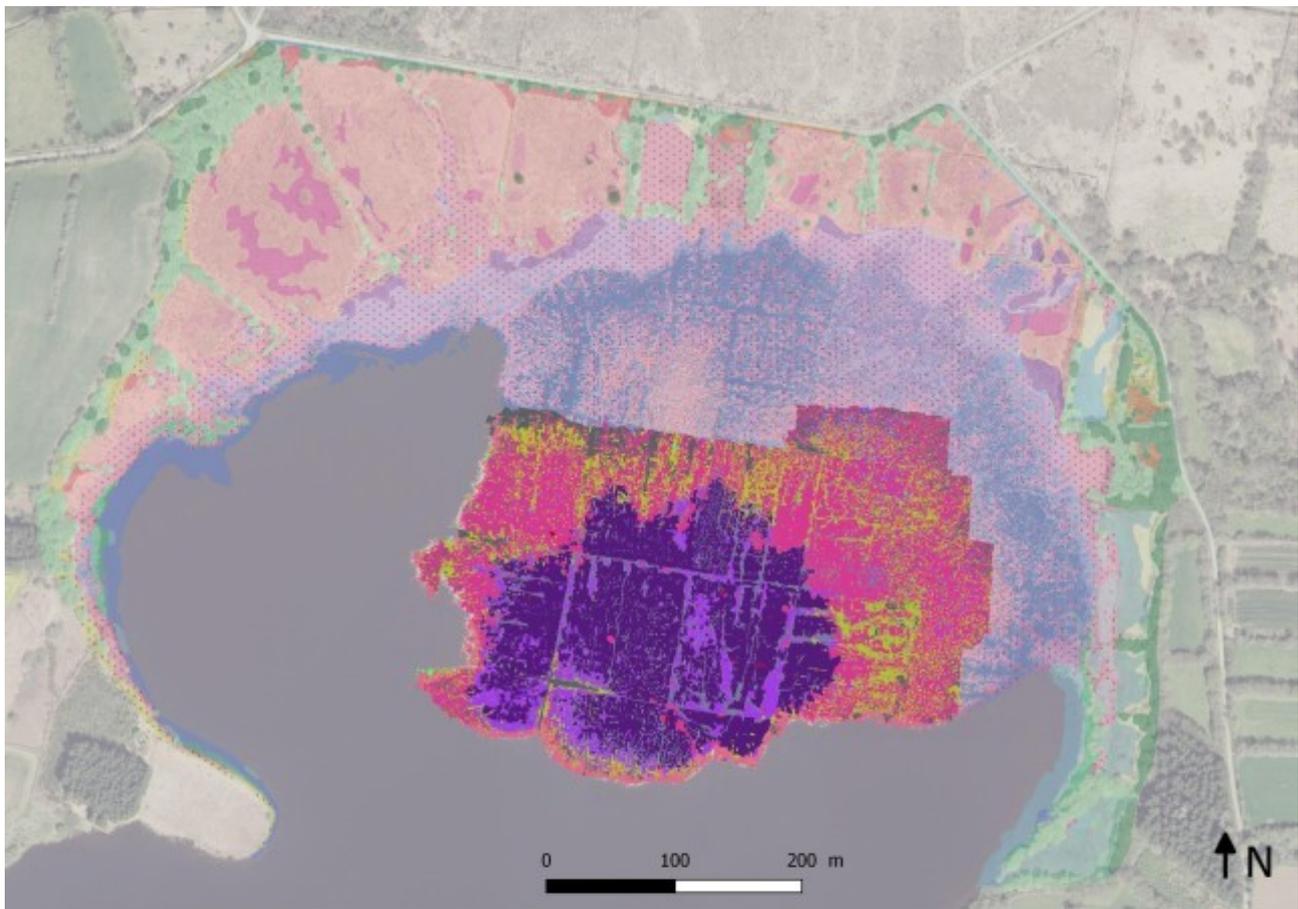


Figure 13 : Carte des habitats de la RNN du Venec

En 2010, ces différents habitats ont été déclinés et cartographiés en végétations par José Durfort. La précision de cette cartographie est exceptionnelle et permet au gestionnaire de se repérer, de suivre ces végétations et de mieux appréhender les différents suivis mis en place sur la RNN. Deux cartes de végétation ont été produites : l'une sur le bombement et l'autre sur le lagg et les landes humides périphériques



**Légende**

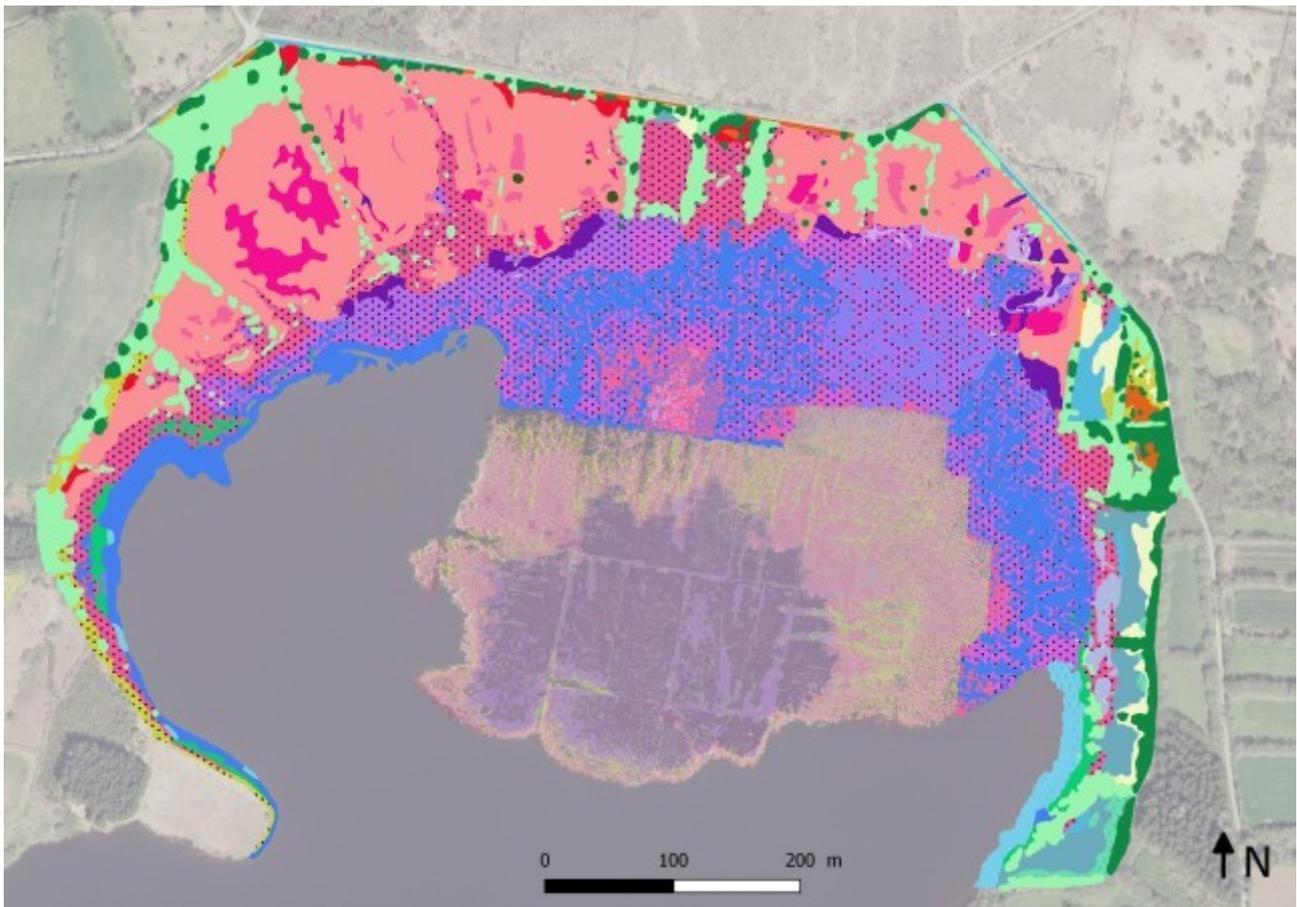
Végétation du bombement de la RNN Venec

- Landes méso-hygrophiles terminales à bruyères
- Groupement humide oligotrophe à bruyères linaigrette engainante et lichens fruticuleux
- Landes humides à bruyère et molinie
- Landes à narthécie et sphaignes
- Groupement à narthécie
- Groupements à molinie
- Fosses, cuvettes ou dépressions à sphaignes hydrophiles
- Fosses ou cuvettes à vase tourbeuse nue ou en eau seule ou avec végétation vasculaire +/- diffuse
- Secteurs érodés à végétation diffuse
- Secteurs tourbeux fossiles, en marge, avec ou sans végétation



Source : Mégalis Bretagne et collectivités territoriales

*Figure 14 : Carte des végétations du bombement de la RNN du Venec*



### Légende

Végétation du lagg et de la périphérie de la RNN Venec

|   |  |
|---|--|
| Landes xérophiles à mésophiles sur talus                                | Groupement à préle fluviatile (sur jonc bulbeux)                     |
| Landes mésophiles à méso-hygrophiles à ajonc de Le Gall et bruyères     | Groupement à jonc épars du bord des eaux                             |
| Landes humides moyennes à bruyères et ajonc de Le Gall et/ou callune    | Prairies engorgées à jonc épars, laiche noire et sphaigne denticulée |
| Landes humides basses à rases oligotrophes                              | Prairie humide oligotrophe   |
| Landes humides à tourbeuses à scirpe cespiteux et sphaignes             | Prairie humide à jonc acutiflore                                     |
| Molinaies humides à tourbeuses  | Prairie méso-hygrophile à jonc épars                                 |
| Landes tourbeuses à narthécies, éricacées et sphaignes                  | prairies mésophiles à méso-hygrophiles à graminées                   |
| Groupement tourbeux à molinie et narthécie                              | Saulaies et/ou boulaies humides ou sur talus des landes              |
| Groupement tourbeux mixte à molinie et linaigrettes à feuilles étroites | Arbres feuillus sur talus  |
| Communauté à linaigrettes à feuilles étroites et sphaignes              | Fourrés à prunelliers (ou loc. genêts)                               |
| Communauté à laiche en rostre et sphaigne denticulée                    | Ptéridales sur prairies  |
| Communautés amphibies sur fond tourbeux à jonc bulbeux                  | Ptéridales sur landes  |
| Communauté amphibie à littorale, en rive                                | Ronciers   |
|   | Pins isolés  |



Source : Mégalis Bretagne et collectivités territoriales

Figure 15 : Carte des végétations du lagg et des landes humides périphériques de la RNN du Venec

La classification des végétations cartographiées par José Durfort et leur correspondance phytosociologique trouvée ou proposée sont détaillées dans le dossier scientifique joint au dossier.

De par la précision de cette cartographie, deux habitats d'intérêts communautaires difficiles à évaluer en terme de surface, peuvent être pris en compte sur la RNN :

- l'habitat d'intérêt communautaire 3110-1 - « Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des *Littorelletea uniflorae* » en périphérie du bombement quand le niveau du réservoir est suffisamment bas pour laisser cette végétation se développer ;
- l'habitat d'intérêt communautaire 3160-1 - « Mares dystrophes naturelles » qui regroupent les fosses colonisées par les utriculaire et *Sphagnum cuspidatum*.

### 3– Espèces

1103 espèces ont été inventoriées dans la Réserve naturelle depuis 1993, avec quatre groupes largement représentés : insectes (237 espèces), lépidoptères (170 espèces), algues microscopiques (131 espèces) et oiseaux (112 espèces). Ces données ont été recueillies au cours de multiples études naturalistes programmées par trois plans de gestion successifs.

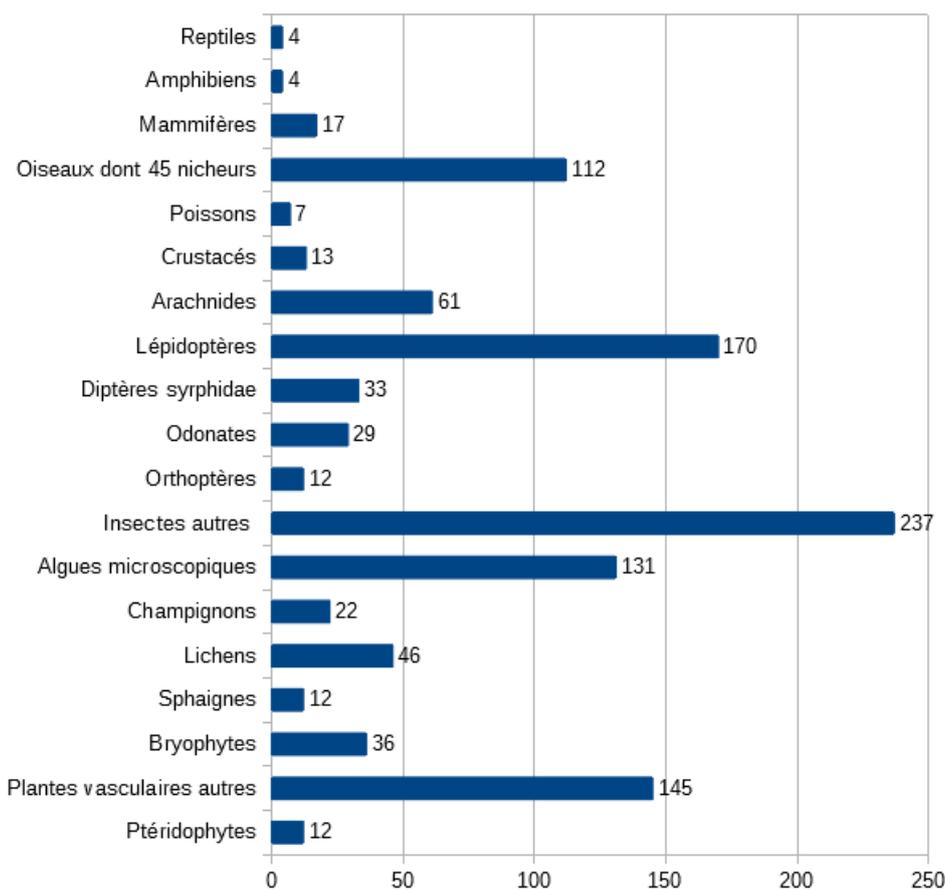


Figure 16: Nombre d'espèces inventoriées par groupes taxonomiques, sur la RNN du Venec

#### 3.1 – La flore à forte valeur patrimoniale

De nombreuses espèces végétales à forte valeur patrimoniale font de cette réserve naturelle un site exceptionnel comme le montre le tableau 4 page suivante qui synthétise la valeur patrimoniale des espèces présentes sur la RNN Venec. L'enjeu de conservation d'une espèce résulte du croisement entre la valeur patrimoniale d'une espèce d'une part, et un risque, ou menace, d'autre part. La hiérarchisation de ces enjeux a pour objectif d'identifier les espèces pour lesquelles devront être mobilisés en priorité les efforts de conservation.

L'enjeu de conservation le plus important concerne la Sphaigne d'Austin puisque la seule station connue en France est sur le bombement du Venec. C'est, par ailleurs, une sphaigne aéro-hygrophile qui a largement contribué à la turfigénèse du site jusqu'à ce qu'il soit pâturé (Goubet P., en cours) et qu'elle laisse la place à la sphaigne de Magellan. À ce titre, le futur plan de gestion devra définir les opérations à entreprendre pour permettre une meilleure conservation de l'espèce.



Figure 17: Sphaigne d'Austin

Tableau 4 : Flore remarquable de la RNN du Venec

| Espèces<br>(nom latin)              | Espèces<br>(nom vernaculaire) | Niveau<br>d'enjeu | Protection<br>nationale et<br>européenne <sup>2</sup> | Liste rouge<br>nationale et<br>régionale <sup>3</sup> |           | SCAP      |
|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------|---|---|-----------|-----------|
|                                     |                               |                   |   | Nationale   | Régionale |           |
| <b>Flore vasculaire</b>             |                               |                   |   |   |           |           |
| <i>Deschampsia setacea</i>          | Canche des marais             | fort              |   | NT  | NT        |           |
| <i>Drosera intermedia</i>           | Rossolis intermédiaire        | moyen             | PN  | LC  | LC        |           |
| <i>Drosera rotundifolia</i>         | Rossolis à feuilles rondes    | moyen             | PN  | LC  | LC        |           |
| <i>Eriophorum vaginatum</i>         | Linaigrette vaginée           | fort              |   | LC  | NT        |           |
| <i>Gentiana pneumonanthe</i>        | Gentiane pneumonanthe         | fort              |   | LC  | NT        |           |
| <i>Littorella uniflora</i>          | Littorelle à une fleur        | moyen             | PN  | LC  | LC        |           |
| <i>Lycopodiella inundata</i>        | Lycopode inondé               | forte             | PN  | NT  | NT        | <b>1+</b> |
| <i>Pilularia globulifera</i>        | Pilulaire globulaire          | moyen             | PN  | LC  | LC        |           |
| <i>Utricularia minor</i>            | Utriculaire fluette           | fort              |   | NT  | EN        |           |
| <b>Bryophytes</b>                   |                               |                   |   |   |           |           |
| <i>Colura calyptrifolia</i>         |                               | fort              |   |   |           |           |
| <i>Hypnum imponens</i>              | Hypne ciliée                  | fort              |   |   |           |           |
| <i>Kurzia pauciflora</i>            |                               | fort              |   |   |           | <b>1-</b> |
| <i>Sphagnum austinii</i>            | Sphaigne d'Austin             | fort              | Seule station<br>française                            |   |           |           |
| <i>Sphagnum magellanicum</i>        | Sphaigne de Magellan          | moyen             |   |   |           |           |
| <i>Sphagnum pylaesii</i>            | Sphaigne de la Pylaie         | fort              | PN ; Ann. II DH                                       |   |           | <b>3</b>  |
| <i>Sphagnum compactum</i>           | Sphaigne compacte             | moyen             |   |   |           |           |
| <b>Lichens</b>                      |                               |                   |   |   |           |           |
| <i>Teloschistes chrysophthalmus</i> |                               | moyen             |   |   |           |           |
| <i>Usnea articulata</i>             |                               | moyen             |   |   |           |           |

### 3.2 – La faune à forte valeur patrimoniale

De la même façon, plusieurs espèces animales à forte valeur patrimoniale fréquentent la Réserve naturelle comme le montre le tableau 5 qui synthétise la valeur patrimoniale des espèces présentes sur la RNN Venec.

L'enjeu principal de conservation concerne le damier de la succise. Ce papillon devient de plus en plus rare et le Venec (et sa périphérie) est quasiment le seul site breton où les échanges d'individus entre les différents noyaux de métapopulation semblent se faire correctement. C'est aussi l'espèce qui est la mieux prise en compte avec le pouillot fitis, l'engoulevent d'Europe et la fauvette pitchou dans l'orientation des travaux de restauration et d'entretien à mener.

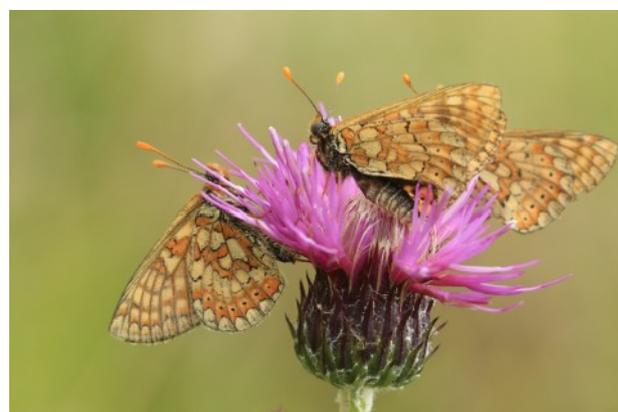


Figure 18: Damier de la succise

<sup>2</sup> PN : protection nationale ; ANN. II DH : inscrit à l'annexe II de la directive habitats  
<sup>3</sup> EN : espèce en danger ; NT : espèce quasi menacée ; LC : préoccupation mineure ;

Tableau 5 : Faune remarquable de la RNN du Venec (hors arthropodes)

| Espèces<br>(nom latin)           | Espèces<br>(nom<br>vernaculaire) | Protection<br>nationale et<br>européenne <sup>4</sup> | Liste rouge <sup>5</sup> |           | Niveau<br>d'enjeu | SCAP      |
|----------------------------------|----------------------------------|---|--------------------------|-----------|-------------------|-----------|
|                                  |                                  |   | nationale                | régionale |                   |           |
| <b>Oiseaux</b>                   |                                  |   |                          |           |                   |           |
| <i>Anas crecca</i>               | Sarcelle d'hiver                 | Dir. Oiseaux II et III                                | LC                       | LC        | faible            | <b>1+</b> |
| <i>Saxicola rubetra</i>          | Tarier des prés                  | PN  | VU                       | CR        | fort              | <b>A</b>  |
| <i>Numenius arquata</i>          | Courlis cendré                   | Dir. Oiseaux II                                       | VU                       | EN        | moyen             | <b>1+</b> |
| <i>Circus aeruginosus</i>        | Busard des roseaux               | PN, Dir. Oiseaux I                                    | NT                       | EN        | moyen             | <b>2+</b> |
| <i>Circus cyaneus</i>            | Busard St Martin                 | PN, Dir. Oiseaux I                                    | LC                       | EN        | moyen             | <b>1+</b> |
| <i>Rallus aquaticus</i>          | Râle d'eau                       | Dir. Oiseaux II                                       | NT                       | EN        | moyen             |           |
| <i>Phylloscopus trochilus</i>    | Pouillot fitis                   | PN  | NT                       | EN        | fort              |           |
| <i>Emberiza schoeniclus</i>      | Bruant des roseaux               | PN  | EN                       | VU        | moyen             | <b>A</b>  |
| <i>Anthus pratensis</i>          | Pipit farlouse                   | PN  | VU                       | VU        | fort              |           |
| <i>Accipiter nisus</i>           | Épervier d'Europe                | PN  | LC                       | LC        | moyen             |           |
| <i>Sylvia undata</i>             | Fauvette pitchou                 | PN, Dir. Oiseaux I                                    | EN                       | LC        | fort              | <b>1+</b> |
| <i>Caprimulgus europaeus</i>     | Engoulevent d'Europe             | PN, Dir. Oiseaux I                                    | LC                       | LC        | fort              |           |
| <i>Gallinago gallinago</i>       | Bécassine des marais             | Dir. Oiseaux II et III                                | DD                       | DD        | moyen             | <b>1+</b> |
| <b>Mammifères</b>                |                                  |   |                          |           |                   |           |
| <i>Crocidura leucodon</i>        | Crocidure bicolore               |   | NT                       | VU        | fort              |           |
| <i>Arvicola sapidus</i>          | Campagnol amphibie               | PN  | NT                       | NT        | fort              | <b>1+</b> |
| <i>Lutra lutra</i>               | Loutre d'Europe                  | PN, DHFF II et IV                                     | LC                       | LC        | fort              | <b>2+</b> |
| <i>Neomys fodiens</i>            | Crossope aquatique               | PN  | LC                       | DD        | fort              |           |
| <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | Grand rhinolophe                 | PN, DHFF II et IV                                     | LC                       | EN        | moyen             | <b>2+</b> |
| <b>Batraciens</b>                |                                  |   |                          |           |                   |           |
| <i>Alytes obstetricans</i>       | Crapaud accoucheur               | PN, DHFF IV   | LC                       | NT        | moyen             |           |
| <i>Rana temporaria</i>           | Grenouille rousse                | PN  | LC                       | NT        | moyen             |           |
| <i>Bufo spinosus</i>             | Crapaud épineux                  | PN  | LC                       | LC        | moyen             |           |
| <b>Reptiles</b>                  |                                  |   |                          |           |                   |           |
| <i>Vipera berus</i>              | Vipère péliade                   | PN  | VU                       | EN        | fort              |           |
| <i>Zootoca vivipara</i>          | Lézard vivipare                  | PN, DHFF IV   | LC                       | NT        | fort              |           |
| <b>Poissons</b>                  |                                  |   |                          |           |                   |           |
| <i>Salmo trutta</i>              | Truite fario                     | DHFF II   | LC                       | LC        | faible            |           |

Le tableau précédent est complété par la liste des invertébrés remarquables (Tab .6).

4 PN : protection nationale, Dir. : directive Oiseaux (annexe I, II ou III) et DDHF : Directive Habitats Faune-Flore (annexe II ou IV)

5 CSRPN & GIP Bretagne environnement (coord., 2015). EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi menacé, LC : préoccupation mineure, DD : données insuffisantes.

Tableau 6 : Faune remarquable de la RNN du Venec (arthropodes)

| Espèces<br>(nom latin)         | Espèces<br>(nom vernaculaire) | Protection<br>nationale et<br>européenne <sup>6</sup> | Liste rouge <sup>7</sup> |           | Niveau<br>d'enjeu | SCAP      |
|--------------------------------|-------------------------------|---|--------------------------|-----------|-------------------|-----------|
|                                |                               |   | nationale                | régionale |                   |           |
| <b>Odonates</b>                |                               |   |                          |           |                   |           |
| <i>Sympetrum danae</i>         | Sympétrum noir                |   | VU                       | NT        | fort              |           |
| <i>Orthetrum coerulescens</i>  | Orthétrum bleissant           |   | LC                       | LC        | moyen             |           |
| <i>Lestes dryas</i>            | Leste dryade                  |   | LC                       | EN        | ?                 |           |
| <b>Orthoptères</b>             |                               |   |                          |           |                   |           |
| <i>Conocephalus dorsalis</i>   | Conocépahle des roseaux       |   | 3                        | 2         | moyen             | <b>A</b>  |
| <i>Metrioptera brachyptera</i> | Decticelle des bruyères       |   | 3                        | 2         | fort              | <b>A</b>  |
| <i>Omocestus viridulus</i>     | Criquet verdelet              |   | 4                        | 3         | fort              |           |
| <i>Pteronemobius heydeni</i>   | Grillon des marais            |   | 4                        | 2         | moyen             |           |
| <i>Stethophyma grossum</i>     | Criquet ensanglanté           |   | 4                        | 3         | moyen             |           |
| <b>Hétéroptères</b>            |                               |   |                          |           |                   |           |
| <i>Gerris odontogaster</i>     |                               |   |                          |           | fort              |           |
| <i>Hebrus ruficeps</i>         |                               |   |                          |           | ?                 |           |
| <i>Nabucula flavomarginata</i> |                               |   |                          |           | fort              |           |
| <i>Nabucula lineata</i>        |                               |   |                          |           | ?                 |           |
| <i>Stalia boops</i>            |                               |   |                          |           | ?                 |           |
| <b>Lépidoptères</b>            |                               |   |                          |           |                   |           |
| <i>Euphydryas aurinia</i>      | Damier de la succise          | PN, DHFF anx II                                       | LC                       | EN        | fort              | <b>1+</b> |
| <i>Plebejus argus</i>          | Azuré de l'ajonc              |   | LC                       | EN        | moyen             |           |
| <i>Heteropterus morpheus</i>   | Miroir                        |   | LC                       | NT        | fort              |           |
| <i>Odezia atrata</i>           | Ramoneur                      |   |                          |           | ?                 |           |
| <i>Celaena haworthii</i>       | Noctuelle de la linaigrette   |   |                          |           | fort              |           |
| <i>Scotopteryx luridata</i>    | Ortholite plombée             |   |                          |           | fort              |           |
| <i>Tholera cespitis</i>        | Noctuelle du gazon            |   |                          |           | ?                 |           |
| <b>Diptères</b>                |                               |   |                          |           |                   |           |
| <i>Campsicnemus compeditus</i> |                               | Seule station française                               |                          |           | fort              |           |
| <b>Hyménoptères</b>            |                               |   |                          |           |                   |           |
| <i>Bombus jonellus</i>         | Petit bourdon des landes      |   |                          |           | moyen             |           |
| <b>Coléoptères</b>             |                               |   |                          |           |                   |           |
| <i>Agabus unguicularis</i>     |                               |   |                          |           | ?                 |           |
| <i>Gyrinus marinus</i>         |                               |   |                          |           | ?                 |           |
| <b>Araignées</b>               |                               |   |                          |           |                   |           |
| <i>Sitticus floricola</i>      |                               |   |                          |           | moyen             |           |
| <i>Pirata uliginosus</i>       |                               |   |                          |           | fort              | <b>1-</b> |
| <i>Scotina gracilipes</i>      |                               |   |                          |           | moyen             |           |
| <i>Argyroneta aquatica</i>     | Argyronète                    |   |                          |           | fort              | <b>1-</b> |

6 PN : protection nationale, Dir. : directive Oiseaux (annexe I, II ou III) et DDHF : Directive Habitats Faune-Flore (annexe II ou IV)

7 CSRPN & GIP Bretagne environnement (coord., 2015). EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi menacé, LC : préoccupation mineure, DD : données insuffisantes. Odonates : liste rouge des espèces menacées en France (UICN France, MNHN & Opie, 2016) ; Orthoptères : liste rouge des orthoptères de France (Sardet & Defaut, 2004) ; Lépidoptères : liste rouge des espèces menacées en France (UICN France, MNHN & Opie, 2012) ;

## **4 – Géologie et pédogénèse**

### **4.1 – Géologie**

« La tourbière et la zone périphérique sont essentiellement sur une roche éruptive, le massif granitique de la Feuillée et de Huelgoat. Ce massif est entouré à l'Ouest, au nord et au sud par les collines de roches sédimentaires : schistes, quartzites de Plougastel et grès armoricains. L'altération du granite produit une arène à grains fins perméable. De plus, la faible pente réduit les possibilités d'écoulement et est en fait très favorable à l'installation d'une végétation hygrophile et acidophile » (Clément, 1984).

Autour de la cuvette centrale du Yeun Elez, le grand arc des collines de "grès armoricains" – Roc'h Cleguer, Tuchenn Sant Mikael et Tuchenn Kador - et les collines granitiques du massif d'Huelgoat à l'Est encadrent cet ensemble taillé dans les "schistes et quartzites de Plougastel". Une bordure méridionale communique à l'Ouest avec le plateau de Menez Meur et une longue et forte crête septentrionale signalée par une succession de "roc'h". La cuvette du Yeun Elez est creusée dans cette roche de nature schisteuse, la plus ancienne alors que la cuvette de Saint-Rivoal est formée de vallées creusées dans les schistes des formations géologiques intermédiaires, entre les "grès armoricains" et les "schistes et quartzites de Plougastel" (Figure 24 : géologie du Yeun Elez, partie *II.C.4 – Géologie*, p° 37)

### **4.2 – Pédogénèse**

« Dans les monts d'Arrée, les sols sont pauvres et très acides (pH de 3 à 5) dans toutes les zones non cultivées. Le lessivage et la podzolisation, l'accumulation de matière organique, l'hydromorphie sont les principaux éléments de la pédogénèse. L'action de ces différents facteurs est fonction de la nature de la roche mère, généralement siliceuse, en étroite dépendance avec la topographie. Quant à la végétation, son action est subordonnée à celle du climat Atlantique humide et peu ensoleillé et à l'intervention humaine au cours de l'Histoire. (...) lorsque la pente est faible (inférieure à 5 %), dans les cuvettes et les dépressions, le colluvionnement provoque un drainage médiocre, voire même un engorgement temporaire ; les phénomènes d'hydromorphie, bien que secondaires, masquent les phénomènes pédologiques antérieurs. Il s'établit alors des sols hydromorphes à pseudogley et gley en relation avec la topographie et la forte pluviosité. Lorsque la rétention d'eau se fait en surface, la matière organique qui s'accumule, se décompose en milieu anaérobie ; il y a formation d'un hydromor ou d'une tourbe » (Clément, 1984).

### **4.3 – Etude des macrorestes de sphaignes**

La RNN a initié une étude afin de mieux comprendre la genèse de la tourbière bombée du Venec : la définition des états antérieurs de la tourbière pourrait aider à sa conservation et améliorera la connaissance de ce type d'habitat dont le fonctionnement reste, en partie, à découvrir. Cette étude raconte l'histoire de l'édification du système tourbeux du Venec : tout commence par l'émergence d'une source qui se diffuse et crée un marais dans lequel s'installe une tourbière boisée à polytric. Ce milieu naturel est régulièrement victime d'incendie et laisse la place à une tourbière à molinie et linaigrette vaginée. Celle-ci est toujours la proie régulière d'incendies qui maintiennent la présence de la linaigrette vaginée. Puis, c'est une tourbière à sphaigne d'Austin qui prend place en formant des buttes qui seront, par la suite, piétinées par du bétail et/ou des hommes venus exploiter la tourbe. C'est ainsi que se forme le KTH (Kultureller Trocken Horizont), un horizon de tourbe compacte dû au piétinement engendré par le bétail. Cet horizon visible à l'œil nu quand on détaille les carottes de tourbe signifie clairement que la tourbière bombée du Venec a été pâturée et, certainement par la suite, exploitée pour sa tourbe et parsemée de fosses dangereuses pour les animaux. La datation des échantillons de tourbe réalisée en 2021 et permet de mieux comprendre et interpréter l'enchaînement des différentes étapes de l'installation et de la formation de la tourbière bombée.

## **5 – Services écosystémiques**

La RNN du Venec, en dehors de sa richesse faunistique, floristique et de sa particularité géologique, présente une grande diversité de services écosystémiques ayant un impact très local comme la production de plantes fourragères, départemental comme l'amélioration de la qualité de l'eau, voire global comme le stockage du carbone. Ces services sont les suivants :

- rôle d'éponge et atténuation des fortes variations de niveaux d'eau ;
- rôle de filtre et amélioration de la qualité de l'eau ;
- stockage de carbone ;
- paysage unique qui attire des visiteurs locaux ou extérieurs (randonneurs, pêcheurs) ;
- rôle de livre d'histoire (palynologie, archéologie, macrorestes de végétaux) ;
- milieu naturel riche en plantes à usage médicinal (*Drosera sp.*, *Myrica gale*, *Lycopodiella inundata*) ;
- milieu naturel riche en plantes mellifères ou pouvant être brassées (callune, bourdaine) ;
- milieu naturel riche en plantes fourragères (molinie, bruyères, ajoncs) ou pouvant être utilisées en litière ;
- milieu naturel riche en gibier.

## **C / PLAN DE GESTION 2017-2027**

### **1 – Contexte de réalisation**

À la différence des deux précédents plans de gestion (Quéré & Blond, 1998 ; Durfort & Holder, 2008), le plan de gestion 2017-2027 concerne, en plus du territoire classé en Réserve naturelle, les parcelles au nord du périmètre classé, acquises par l'association gestionnaire Bretagne vivante, le Conseil départemental et le Parc naturel régional d'Armorique, l'ensemble formant une entité écologique cohérente et fonctionnelle. Cette zone naturelle, désignée par la suite « arrière Venec », notamment constituée de landes tourbeuses et de tourbières, présente un fort enjeu en termes de biodiversité exprimée et potentielle. Ce travail s'inscrit dans une perspective d'extension du site naturel protégé, qui constituait déjà un objectif à long terme du précédent plan de gestion.

### **2 – Les objectifs à long terme**

Les objectifs à long terme (OLT) découlent directement des enjeux identifiés pour le site. L'évaluation du plan de gestion 2008-2015 (Holder, 2016) ainsi que la nouvelle méthodologie ont conduit à une reformulation sur la forme de ces OLT qui s'inscrivent dans la poursuite des plans de gestion précédents.

Quatre objectifs à long terme sont identifiés :

#### **OLT 1 : Maintenir le bon état de conservation des habitats et des espèces à forte valeur patrimoniale de la RNN et de l'arrière Venec**

La tourbière bombée est jugée en bon état de conservation, il s'agit donc de maintenir cet état en garantissant l'hydromorphie<sup>8</sup> et l'oligotrophie<sup>9</sup> des milieux. Les habitats landicoles et prairiaux doivent faire l'objet d'interventions régulières (fauche, pâturage, suppression des ligneux) pour être maintenus en bon état de conservation. Enfin la RNN possède une responsabilité particulière pour certaines espèces patrimoniales (*Sphagnum austini*, *S. pylaesii*, *Euphydryas aurinia*, etc.) et pour lesquelles une gestion conservatoire ambitieuse est à mener.

Les objectifs opérationnels de cet OLT sont les suivants :

- Maintenir un niveau d'eau typique d'une tourbière ombrotrophe<sup>10</sup>,
- Limiter la fermeture des milieux,
- Favoriser les espèces typiques des landes, tourbières et boisements humides.

#### **OLT 2 : Améliorer l'état des connaissances et la diversité biologique de la RNN et de l'arrière Venec**

Il s'agit ici de poursuivre l'acquisition des connaissances sur le patrimoine naturel de la RNN, à savoir l'historique et le fonctionnement de la tourbière bombée ainsi que la poursuite des inventaires naturalistes.

Les objectifs opérationnels de cet OLT sont les suivants :

- Connaître l'historique de la tourbière bombée et caractériser l'acrotelm<sup>11</sup>,
- Poursuivre l'acquisition de connaissances naturalistes,
- Faire de la RNN un « site-atelier » participant à un observatoire régional de la biodiversité,
- Pérenniser l'existence d'habitats et d'espèces remarquables en périphérie de la RNN.

8 L'hydromorphie est la saturation des pores d'un sol en eau sur une période plus ou moins longue de l'année.

9 Un milieu oligotrophe, est un milieu pauvre en nutriments.

10 Un écosystème ombrotrophe indique que le lieu n'est pas alimenté par une nappe phréatique mais uniquement par des eaux issues de précipitations atmosphériques.

11 « Partie la plus haute des sols, laissant facilement circuler l'eau et permettant des échanges avec l'atmosphère. » Denis Baize, Petit lexique de pédologie: Nouvelle édition augmentée

Les objectifs à long terme suivants (OLT 3 et OLT 4) sont transversaux dans la mesure où ils regroupent les ressources à mobiliser et les leviers d'actions à renforcer qui concourent à la réussite des enjeux et OLT de conservation et de connaissance.

### **OLT 3 : Sensibiliser les publics à la conservation et la protection des tourbières et habitats associés**

Cet OLT concerne l'accueil du public sur la RNN en conciliation avec les objectifs de conservation mais également le rayonnement de la Réserve naturelle grâce aux diverses opérations de communication.

Les objectifs opérationnels de cet OLT sont les suivants :

- Développer les actions de pédagogie et de sensibilisation,
- Valoriser la gestion réalisée sur la RNN.

### **OLT 4 : Assurer la gestion courante de la RNN et améliorer l'ancrage local**

Cet OLT met en avant tous les éléments qui concourent à la gestion du site, à savoir les moyens humains et financiers disponibles, l'intégration de l'équipe gestionnaire localement ou dans les réseaux de gestionnaires d'espaces naturels ainsi que, pour la mise en œuvre des politiques territoriales, le respect de la réglementation ou encore l'extension de la RNN, ainsi que le rayonnement de la Réserve naturelle grâce aux diverses opérations de communication.

Les objectifs opérationnels de cet OLT sont les suivants :

- Assurer les gestions administrative, financière et technique,
- Suivre l'activité de la RNN et réaliser un plan de gestion évolutif,
- Pérenniser l'existence d'habitats et d'espèces remarquables en périphérie de la RNN,
- Améliorer l'ancrage local et participer à la mise en œuvre des politiques territoriales,
- Appliquer la réglementation de la RNN (police de l'environnement).

## Liste des figures et tableaux

### Figures

---

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 : Carte de localisation de la RNN du Venec.....  | 5  |
| Figure 2 : Carte de la délimitation et du parcellaire de la RNN du Venec.....                         | 6  |
| Figure 3 : Paysages du Venec - la réserve naturelle avec ses trois « zones ».....                     | 7  |
| Figure 4 : Un talus et une lande tourbeuse de la parcelle 417.....                                    | 7  |
| Figure 5 : Carte de situation de la RNN Venec.....  | 9  |
| Figure 6 : Carte du PLU de Brennilis – extrait.....   | 9  |
| Figure 7 : Maison de la réserve et des castors à Brennilis (H. Ronné).....                            | 10 |
| Figure 8 : Animations sur la réserve (V. Leroy).....  | 11 |
| Figure 9 : La RNN du Venec en vue aérienne et sa partition (P. Briffaud).....                         | 12 |
| Figure 10 : Coupe de la tourbière bombée du Venec (J. Durfort et E. Holder).....                      | 13 |
| Figure 11 : Lande tourbeuse à sphaigne et narthécies sur le bombement.....                            | 14 |
| Figure 12 : Prairie humide.....   | 14 |
| Figure 13 : Carte des habitats de la RNN du Venec.....  | 15 |
| Figure 14 : Carte des végétations du bombement de la RNN du Venec.....                                | 16 |
| Figure 15 : Carte des végétations du lagg et des landes humides périphériques de la RNN du Venec..... | 17 |
| Figure 16: Nombre d'espèces inventoriées par groupes taxonomiques, sur la RNN du Venec.....           | 18 |
| Figure 17: Sphaigne d'Austin.....   | 18 |
| Figure 18: Damier de la succise.....  | 19 |

### Tableaux

---

|  |    |
|--|----|
| Tableau 1 : Parcelles cadastrales incluses dans la RNN du Venec (Commune : Brennilis, Section : A) ..... | 6  |
| Tableau 2 : Réglementation de la RNN du Venec – type d'interdictions.....                                | 8  |
| Tableau 3 : Habitats de la RNN du Venec.....   | 14 |
| Tableau 4 : Flore remarquable de la RNN du Venec.....  | 19 |
| Tableau 5 : Faune remarquable de la RNN du Venec (hors arthropodes).....                                 | 20 |
| Tableau 6 : Faune remarquable de la RNN du Venec (arthropodes).....                                      | 21 |